



Les Français et la notion de consentement dans la définition juridique d'un viol



Sondage Ifop pour Avaaz

Novembre 2023



N°120345

Contacts Ifop :

François Kraus/ Gautier Jardon

Département Opinion et Stratégies d'Entreprise

06 61 00 37 76 / 01 72 34 94 34

prenom.nom@ifop.com



01

MÉTHODOLOGIE

MÉTHODOLOGIE

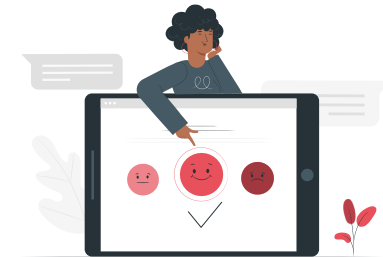
Etude réalisée par l'Ifop pour Avaaz



L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de **1 009 personnes**, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.



La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée) après stratification par région et catégorie d'agglomération.



Les interviews ont été réalisées par questionnaire auto-administré en ligne du **15 au 16 novembre 2023**.

02

RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

Le soutien au projet de projet de loi européen basant la définition du viol sur l'absence de consentement



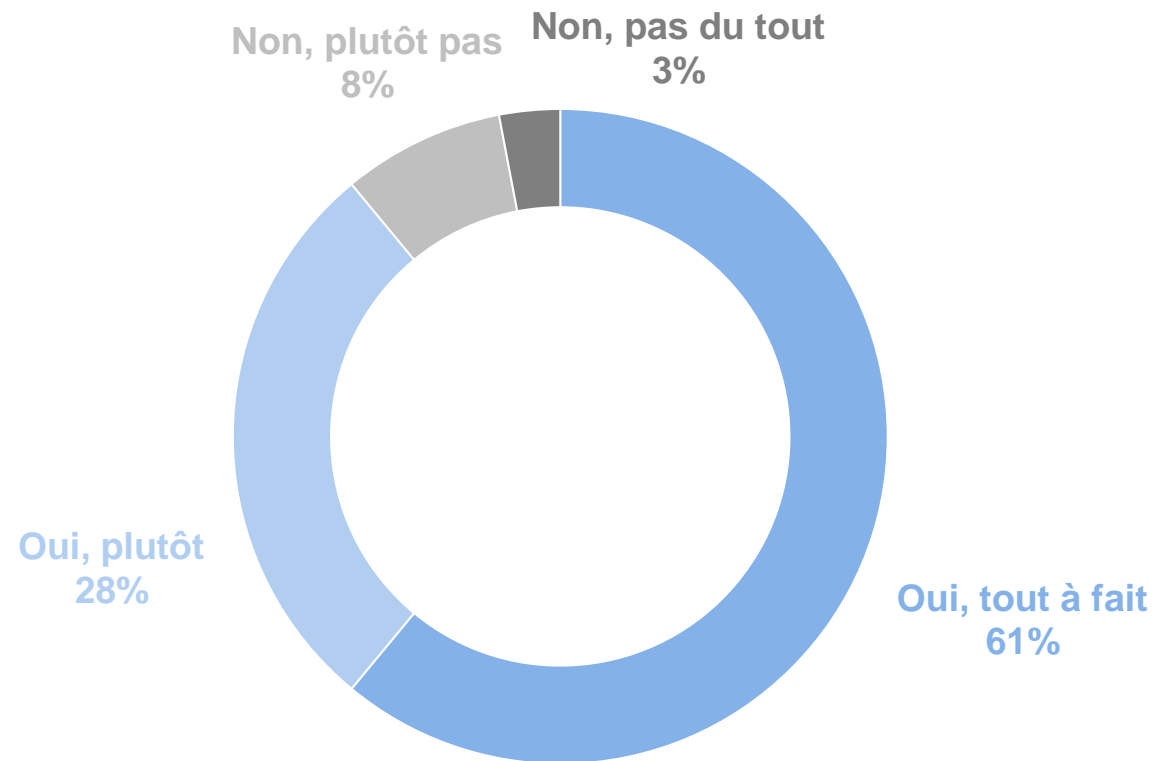
QUESTION : *Les questions suivantes portent sur l'opinion que vous portez sur la définition juridique d'un viol.*

Aujourd'hui, en France, le viol est défini comme « un acte de pénétration commis par contrainte, violence, menace ou surprise »

Prochainement, un projet de loi de l'Union Européenne vise à intégrer l'absence de consentement dans la définition du viol afin de faciliter le parcours judiciaire des victimes d'agressions sexuelles.

Une directive européenne pour lutter contre les violences sexuelles et les violences domestiques subies par les femmes va être prochainement soumise au vote.

Personnellement, souhaitez-vous que ce projet de loi européen définisse comme viol toutes les formes de rapports sexuels non consenties ?



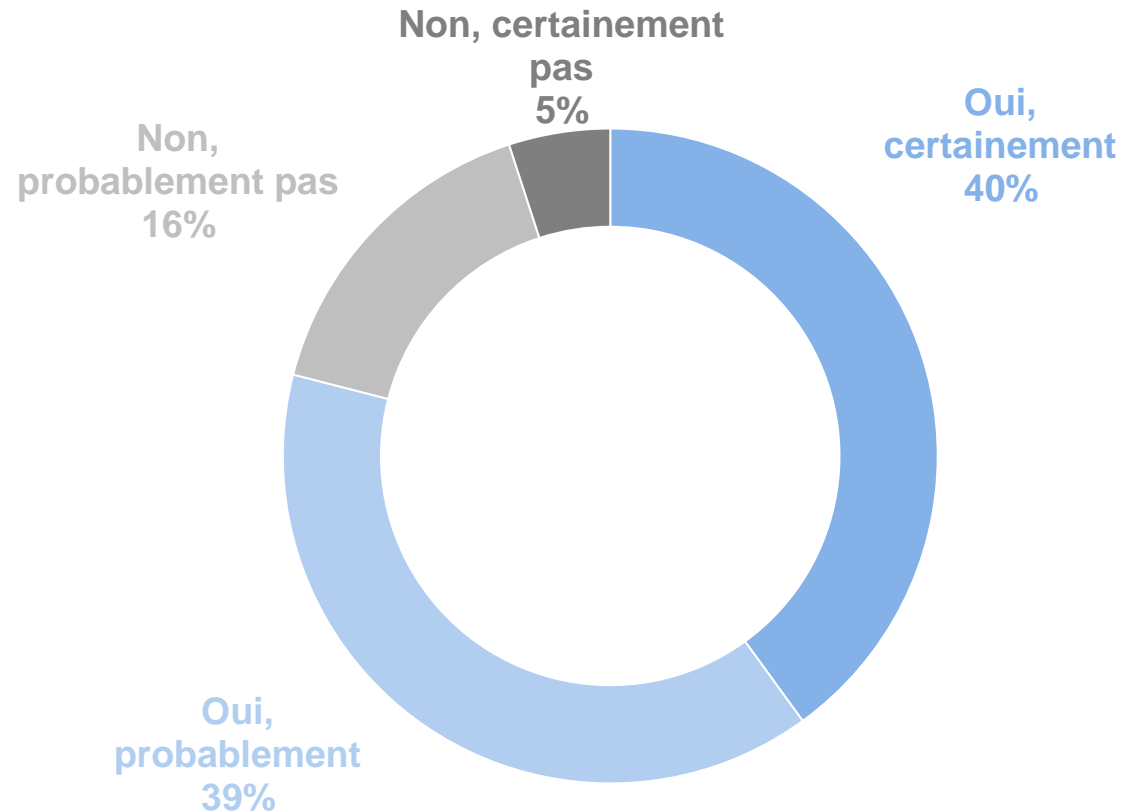
TOTAL Oui
89%

La perception de l'impact du projet de projet de loi européen sur la sécurité des Européennes



QUESTION : D'après les chiffres officiels de l'Union Européenne, environ neuf millions de femmes en Europe ont été violées au moins une fois au cours de leur vie.

Pensez-vous que les pays de l'Union Européenne seraient plus sûrs pour les femmes si tout rapport sexuel non consenti était condamné par la loi ?

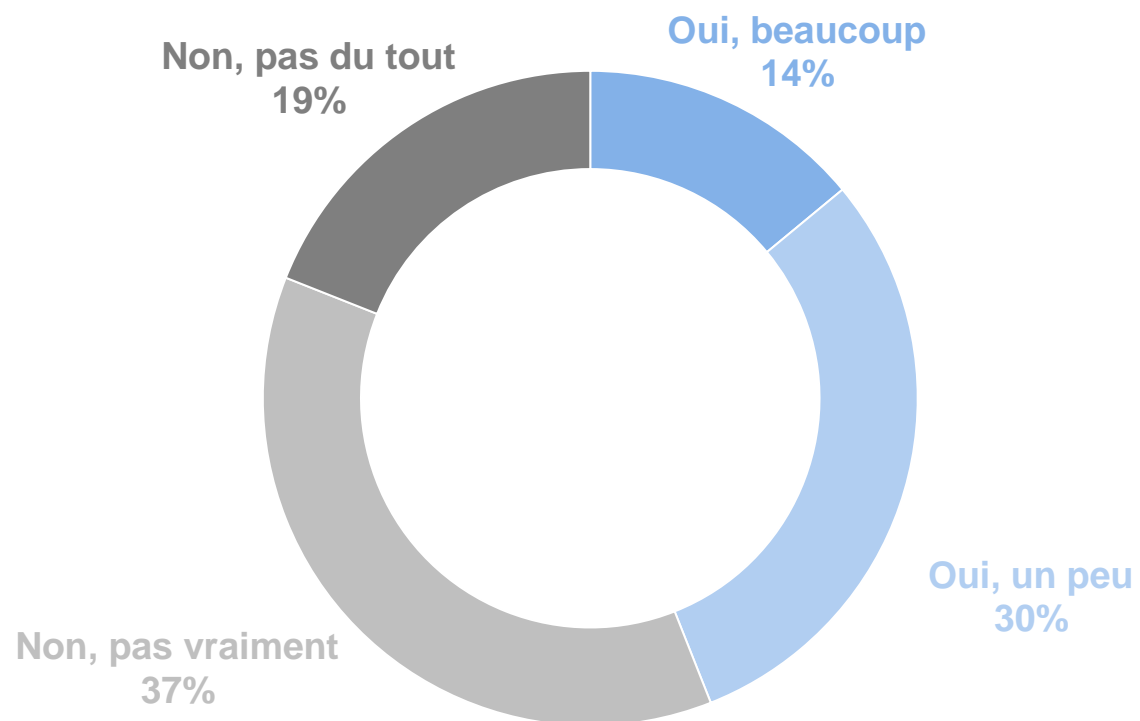


TOTAL Oui
79%

Près de 4 Français sur 10 auraient une meilleure image d'Emmanuel Macron si celui-ci soutenait une définition du viol basée sur l'absence de consentement



QUESTION : Si le Président Macron soutenait une définition du viol basée sur l'absence de consentement, auriez-vous une meilleure image de lui ?



TOTAL Oui
44%

Le souhait que le gouvernement français soutienne une définition du viol basée sur l'absence de consentement



QUESTION : Un certain nombre de pays de l'Union Européenne, dont l'Allemagne, mais pas la France, ont déjà inscrit dans leur droit national une définition du viol fondée sur le consentement.

Souhaitez-vous que le gouvernement français soutienne aussi une loi qui définisse le viol comme un rapport sexuel sans consentement ?

